

Coordonnateur/Coordonnatrice départemental(e) des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH).

Fonctions et missions Décret et circulaires

- *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées*
- *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République*
- *Circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019*

Le coordonnateur départemental des AESH est chargé du suivi de la mise en œuvre des PIAL et des PAS au niveau départemental pour que l'ensemble des élèves en situation de handicap avec une notification d'aide humaine bénéficient d'un accompagnement adapté à leurs besoins. Il s'assure de la cohérence entre les différents pôles. Il est notamment chargé du recrutement, de l'affectation et de la formation des AESH dans chaque pôles.

Profil

L'enseignant coordonnateur départemental des AESH est un enseignant titulaire du CAPPEI ou équivalent (ou en cours de formation), avec :

- une solide connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- une compréhension des parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap ; des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.
- une aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire et en partenariat ;
- des fortes capacités organisationnelles ;
- de solides compétences en communication ;
- une très bonne maîtrise des outils numériques ;
- une capacité à faire preuve de discrétion et de respect du devoir de confidentialité dans toutes les situations professionnelles.

Missions

Le coordonnateur :

- veille à ce que la mise en place des accompagnements humain soit conforme aux notifications de la CDAPH ;
- participe à l'expertise les besoins des élèves pour assurer une adéquation fine entre la mise en place de l'accompagnement et les besoins d'accompagnement des élèves ;
- organise le fonctionnement et le suivi des PIAL en étroite collaboration avec les chefs d'établissement et les IEN en charge d'une circonscription de premier degré.
- procède au recrutement après identification des besoins, à l'affectation des AESH et à leur suivi sur le département ;
- est en lien avec les enseignants référents (ERSEH) et les coordonnateurs PAS ;

- travaille en lien étroit avec les services gestionnaires des AESH ;
- est personne ressource pour les co-pilotes (IEN 1D et chefs d'établissement)
- assure une information large et veille à une communication fluide avec tous les acteurs ;
- répond aux sollicitations des différents acteurs sur la mise en œuvre des notifications tout au long de l'année scolaire ;
- établit et communique les tableaux de bord des PIAL en lien avec les responsables des différents services ;
- complète les enquêtes départementales, académiques et nationales en lien avec la mise en œuvre de l'accompagnement humain sur le département ;
- apporte à l'IEN ASH les informations nécessaires au suivi des emplois des AESH et à l'élaboration de réponses écrites aux courriers reçus
- participe à la mise en œuvre et à l'animation de formations des AESH et des coordonnateurs PAS.

Conditions et organisation du service

- Le coordonnateur départemental des AESH est totalement déchargé de son service d'enseignement.
- Son poste est rattaché au Service départemental de l'Ecole Inclusive à la DSDEN du Tarn.
- Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH.
- La charge de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires (1607 heures).
- Il participe aux réunions et aux formations organisées au niveau académique et départemental.

Procédure à suivre pour candidater

Le recrutement fait l'objet d'une procédure académique inter-degré. Pour candidater, envoyer les éléments suivants par voie hiérarchique avec copie à ia81-mouvement@ac-toulouse.fr :

- [Fiche de candidature pour les postes à profil de la rentrée 2025](#)
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

Contact

Pour tout renseignement sur le **poste** :

- **IEN-ASH du Tarn** : 0811060m@ac-toulouse.fr
- Téléphone : 05 67 76 58 59

Pour tout renseignement sur les **procédures du mouvement** : ia81-mouvement@ac-toulouse.fr